

Séance
extraordinaire
du 24 mars
2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-QUATRIÈME (24^e) JOUR DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À COMPTER DE 19 H 16 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

POSTE VACANT

Conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.03.152

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION

Bonsoir,

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré le poste vacant du conseiller du district n° 4, à la suite du décès de monsieur Jean-Pierre Labonté le 22 mars 2025. La greffière rédige le procès-verbal.

25.03.153

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025.

ADMINISTRATION

- 4. Les excavations Léon Chouinard et fils – Bail de location sur une partie du lot en partie 4 746 165 du cadastre du Québec : autorisation de signature.
- 5. Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia – Protocole d’entente « Jeux bonifiés » : autorisation de signature.
- 6. Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia – Protocole d’entente « Sentiers imagés » : autorisation de signature.

FINANCES

- 7. Projet de règlement n° 2025-1530 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 488 250 \$ et une dépense de 488 250 \$ pour l’achat d’un camion de déneigement et de différents équipements » : adoption.
- 8. Projet de règlement n° 2025-1531 intitulé : « Règlement amendant le règlement n° 2021-1470 concernant l’adoption d’un programme de revitalisation dans les zones situées à l’intérieur du périmètre urbain de la ville de mont-joli – crédit de taxes à la rénovation » : adoption.
- 9. Projet de règlement n° 2025-1532 intitulé : « Règlement amendant le règlement n° 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes » : adoption
- 10. Projet de règlement n° 2025-1533 intitulé : « Règlement amendant le règlement n° 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli » : adoption.

URBANISME

- 11. Règlement n° 2025-1527 intitulé : « *Règlement amendant le règlement de zonage no 2009-1210 afin d’agrandir la zone 621 (CMC) et d’ajouter des usages d’habitation dans la zone 619 (HBF)* ».
- 12. Affaires nouvelles.
- 13. Période de questions.
- 14. Clôture et levée de l'assemblée.

25.03.154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d’en faire la lecture en vertu de l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

25.03.155

EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE – BAIL DE LOCATION SUR UNE PARTIE DU LOT 4 746 165 DU CADASTRE DU QUÉBEC :

AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le 24 avril 2024, la Ville de Mont-Joli a signé un bail d'une durée d'un an avec Excavations Léon Chouinard et fils Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail arrivera a échéance le 14 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent signer un nouveau bail ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le nouveau bail à intervenir avec Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

25.03.156

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE VALLÉE DE LA MATAPÉDIA – PROTOCOLE D'ENTENTE « JEUX BONIFIÉS » :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia fiduciaire de COSMOSS de La Mitis désire installer des panneaux en aluminium au Parc Richelieu pour promouvoir les activités extérieures en famille visant à suggérer aux familles des activités qui bonifient leur utilisation et le jeu actif parent-enfant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est favorable à ce projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le protocole d'entente « Jeux bonifiés » à intervenir avec la Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia.

Abstention : La conseillère madame Annie Blais déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel en lien avec son employeur COSMOSS et s'abstient de voter.

25.03.157

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE VALLÉE DE LA MATAPÉDIA – PROTOCOLE D'ENTENTE « SENTIERS IMAGÉS » :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia fiduciaire de COSMOSS de La Mitis désire installer des panneaux en aluminium dans le Boisé des murmures pour promouvoir les activités extérieures en famille et d'augmenter l'achalandage des sentiers auprès des jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est favorable à ce projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le protocole d'entente « Sentiers imagés » à intervenir avec la Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia.

Abstention : La conseillère madame Annie Blais déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel en lien avec son employeur COSMOSS et s'abstient de voter.

FINANCES

25.03.158

RÈGLEMENT N° 2025-1530 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 488 250 \$ ET UNE DÉPENSE DE 488 250 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET DE DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS » : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire effectuer l'achat d'un camion de déneigement et de différents équipements;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces achats est estimé à 488 250 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces achats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 17 mars 2025 par le conseiller, monsieur Alain Thibault et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1530 intitulé : « *Règlement décrétant un emprunt de 488 250 \$ et une dépense de 488 250 \$ pour l'achat d'un camion de déneigement et de différents équipements* ».

25.03.159

RÈGLEMENT N° 2025-1531 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2021-1470 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CRÉDIT DE TAXES À LA RÉNOVATION » : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté, le 20 décembre 2021, le règlement n° 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation et abrogeant le règlement 2018-1385;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de Mont-Joli de prolonger ce programme pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance ordinaire du 17 mars 2025 par le conseiller, monsieur Alain Thibault et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1531 intitulé : « *Règlement amendant le règlement n° 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation* ».

25.03.160

RÈGLEMENT N° 2025-1532 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2021-1471 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES » : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté, le 20 décembre 2021, le règlement n° 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes abrogeant le règlement 2018-1384;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de Mont-Joli de prolonger ce programme pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance ordinaire du 17 mars 2025 par le conseiller, monsieur Gilles Lavoie et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1532 intitulé : « *Règlement amendant le règlement n° 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes* ».

25.03.161

RÈGLEMENT N° 2025-1533 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2021-1472 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI » : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté, le 20 décembre 2021, le règlement n° 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2018-1381;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de Mont-Joli de prolonger ce programme pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance ordinaire du 17 mars 2025 par le conseiller, monsieur Gilles Lavoie et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1533 intitulé : « *Règlement amendant le règlement n° 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones*

situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli ».

URBANISME

25.03.162

RÈGLEMENT N° 2025-1527 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 621 (CMC) ET D'AJOUTER DES USAGES D'HABITATION DANS LA ZONE 619 (HBF) » : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2009 adoptait son règlement n° 2009-1210 intitulé « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) prévoit que le conseil municipal d'une ville peut modifier ses règlements en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli juge opportun d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF) afin de densifier l'usage résidentiel pour y permettre des habitations multifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE la conformité avec le règlement municipal sur le Plan d'urbanisme est en procédure de modification pour modifier la configuration du tracé de l'avenue Jennifer-Lelièvre afin de densifier l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Gilles Lavoie lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 février 2025 et qu'aucune personne ne s'est présentée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 2^e projet de règlement le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 12 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1533 intitulé : « *Règlement amendant le règlement de zonage n° 2009-1210 afin d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF)* ».

25.03.163

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

25.03.164

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

25.03.165

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h52

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière